



STAGE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Les stages d'orientation professionnelle s'adressent aux élèves ayant accompli au moins sept années de scolarité. Ils ont lieu pendant les vacances scolaires, ou en cas de nécessité pendant le temps scolaire pour une durée totale n'excédant pas 5 jours. Le candidat à un stage dans une école jurassienne doit avoir achevé sa scolarité obligatoire.

Les leçons manquées en raison d'un stage font partie du parcours de formation et ne sont pas mentionnées dans le bulletin semestriel.

Annnonce de stage (à remettre au maître de module concerné)

Lorsqu'un stage se déroule sur le temps scolaire, l'annonce de stage ci-dessous, dûment complétée, doit être remise au maître de module au moins 1 mois à l'avance. Le secrétariat avisera le COSP et le corps enseignant.

Nom et prénom de l'élève : Classe :

Effectue un stage dans la profession de :

Dans l'entreprise suivante :

du :

jour	matin (ma) après-midi (am)	date
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

 au :

jour	matin (ma) après-midi (am)	date
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Date et signature du représentant légal : _____

Date et signature de la direction avec décision : _____

✂ ----- à découper -----

Validation de stage (à remettre à l'entreprise)

La formule de validation est **intégralement complétée par l'entreprise** et remise par l'élève au maître de module au retour du stage.

Nom et prénom de l'élève :

A effectué un stage dans l'entreprise suivante :

du :

jour	matin (ma) après-midi (am)	date
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

 au :

jour	matin (ma) après-midi (am)	date
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nom et prénom de la personne de contact :

Timbre de l'entreprise et signature : _____